

Historique ASEC

L'ASEC a été créé officiellement le 16 mars 2023 (JO, statuts, AG de constitution)

Auparavant j'étais intervenu dans l'enquête publique avec un mémoire en date du 20 janvier 2023 (mémoire et réponse)

Une première réunion avec la mairie le 4 mai en présence du maire, de la DDTM (Direction Départementale de la Terre et de la Mer), de l'agence de l'eau et de Eau et Vilaine. Le Maire et les organismes présents explicitant que la seule solution valable pour la réhabilitation du Saint Eloi était l'effacement de l'étang de Célac et la renaturation du St Eloi .

Nous avons formellement contesté ce principe et avons argumenté en faveur du maintien de notre étang.

Donc constat d'échec, aucune autre réunion depuis.

Différents tracts explicitant notre position ont été distribués, marché et boîtes aux lettres.

Différents bulletins d'information aux adhérents (joint)

Courrier au préfet (doc joint) demandant à ce dernier son intervention auprès du Maire afin de consulter la population de Questembert sur l'avenir de l'étang....aucune réponse.

Je suis intervenu au cours d'un conseil municipal pour demander au Maire la consultation de la population Questembertoise sur l'avenir de l'étang, réponse plutôt alambiquée de ce dernier.

Il existe un Compte rendu filmé de cette intervention que je m'efforcerai de te faire parvenir.

Un élu de l'opposition m'a informé d'un entretien qu'il avait eu avec le Maire au sujet de la consultation des habitants de Questembert, celui-ci, lui a répondu qu'il ne souhaitait pas poser la question en ces termes, la raison invoquée était qu'il en connaissait parfaitement la réponse.

Mais, qu'il interrogerait la population sur d'éventuelles aménagements après avoir supprimé l'étang.

A ce jour la position de l'ASEC a évolué :

- Nous ne sommes pas opposés à la « renaturation » de la rivière à savoir recréer le lit de cette dernière, à la condition expresse : que l'étang soit maintenu et mieux aménagé.
- Nous souhaitons l'aménagement d'une zone humide sur la rivière Saint Eloi entre la rue du Pont à Tan et l'amont de l'étang.
- L'évacuation des sédiments accumulés dans l'étang ou leur réutilisation pour la création d'une roselière.
- En ce qui concerne la création de la roselière, il s'agit là d'un élément fondamental pour la protection de la faune endémique de notre étang (cygnes, canards, poules d'eau) mais aussi un lieu où les alevins pourraient se développer relativement à l'abri des prédateurs et ainsi constituer un vivier plus naturel de la faune aquacole.

Cette roselière devra être inaccessible des berges de l'étang, en effet si les canards et les poules d'eau ont pu pondre et élever des canetons et des poussins ce ne fut pas le cas des cygnes, en effet ces derniers ont bien constitué leur nid, pondus 2 œufs, mais dérangés constamment par les chiens non tenus en laisse, les œufs sont restés clairs.

- J'ai écrit (doc joint) à la LPO du Morbihan pour signaler qu'aucunes dispositions n'étaient envisagées pour la protection des oiseaux endémiques de notre étang la réponse ressemble étrangement aux arguments du Maire.

Les canards colverts et les poules d'eau ne sont pas des oiseaux protégé, par contre les cygnes le sont ...De toute façon la mairie se doit de protéger tous les animaux admis sur le domaine public

- Reprise de l'ouvrage béton aval avec construction de pelles à différentes hauteurs pour évacuation quand nécessaire des sédiments accumulés, création d'une passe à poisson digne de ce nom.
- Réaménagement du pont cadre passant sous la route tenant compte de sa nouvelle vocation permettant le passage des poissons, également aménagement après passage sous la route d'une passe à poisson entre le pont cadre et la rivière.
- Remise en état et amélioration des ouvrages fixes de sport et ludiques en périphérie de l'étang
- Création d'un ouvrage de pompage de l'eau destiné spécifiquement aux pompiers qui l'ont à diverses reprises utilisées, lors d'incendies importants
- Concertation permanente avec l'ASEC, la société de pêche et la mairie, y compris pour la gestion de l'étang
- Mise en place sur le bassin versant du St Eloi (amont et aval de l'étang) avec les organismes cités ci-dessus mais aussi les agriculteurs et les propriétaires de terrain d'une structure de concertation quant à la politique environnementale qui permettra des mesures visant à protéger la rivière et donc l'étang de Célaç (gestion des phytosanitaires, implantations de haies etc.)

Pour en terminer avec ce tour d'horizon rapide il est fondamental de ne pas perdre de vue qu'environ 80 à 85 % de la population est opposée à l'effacement de l'étang.

Autre info dans cette affaire un personnage intervient très souvent en donneur de leçons, il s'agit de Paul PABEUF (proche de Boris LEMAIRE) qui fut Maire pendant 19 ans de juin 1995 à mars 2014, pendant tout son mandat, rien n'a été entrepris pour éviter l'aggravation de la situation de l'étang et de la rivière.

A l'occasion d'une réunion concernant le cimetière j'ai constaté une convergence fondamentale avec notre action.

Avec MAINA et plusieurs entretiens nous avons créé une association convergente entre l'ASEC et l'association qu'elle préside avec pour nom « le trait d'union du Saint Eloi » (docs joints)

Pour l'instant cette association ne fonctionne pas encore mais nous réfléchissons sur la convergence de nos actions.

Après de 15 janvier nous allons établir un tract commun qui sera distribué au marché et dans les boîtes aux lettres